

AFFAIRE N° 29/12 / - QUESTIONS DIVERSES -

O B J E T : Echange de terrains avec la SIDR.

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 Septembre 1983 (affaire n°6), vous aviez décidé de donner à bail à construction à la SIDR un terrain Communal sis à Champ Fleuri, en vue de la construction par cette Société de 72 logements locatifs (Crédit Foncier) avec commerces et bureaux.

Toutefois, le loyer fixé par le Service des Domaines ne permettant pas à la SIDR de respecter les prix plafonds fixés par le Crédit Foncier pour l'octroi des primes à la construction, une solution consisterait à céder le terrain d'assiette (cadastré section AY n°176, d'une superficie de 6.770 m<sup>2</sup>) à la SIDR en pleine propriété, en échange d'une partie du terrain que celle-ci possède à Moufia (derrière la cité Foucherolles), cadastré section BI n°170, réservé par le Plan d'Occupation des Sols pour la création d'une nouvelle zone d'activités.

Compte tenu des valeurs respectives des deux terrains et après avis du Service des Domaines, la Commune recevrait, en échange de son terrain de 6.770 m<sup>2</sup>, une parcelle de 17.281 m<sup>2</sup>.

En cas d'accord sur ce projet d'échange, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec la SIDR et à verser au(x) notaire(s) rédacteur(s) les honoraires correspondants.

Les frais seront imputés au chapitre 908 - article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

**LE MAIRE lit l'avis des Commissions :**

- Cadre de Vie : favorable.
- Finances : favorable

(M. FOURNEL fournit des explications sur plan).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

\*

\* \*

*Reçu à la Préfecture  
le 03/01/1984*